



**Syndicat
National
Unitaire
Instituteurs
Professeurs des Ecoles
Pegc**

SNUipp Dordogne

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU - CAPD du 26 janvier 2012

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Lors de la CAPD du 22 novembre dernier nous avons exprimé notre inquiétude quant à la situation du remplacement de nos collègues absents. Depuis la situation ne s'est pas améliorée bien au contraire. Chaque jour, nous recevons des signalements d'écoles nous informant de l'absence de remplaçant et des dysfonctionnements que cela entraîne. Nous en comptons parfois jusqu'à plus de vingt ces derniers jours. Face à cette dégradation des conditions d'enseignement aucune réponse satisfaisante n'a été apportée en terme de moyens supplémentaires pour notre département. La plupart des demandes d'autorisation d'absence qui ne sont pas de droit, sont refusées, des stages sont annulés et des demandes de temps partiel sont rejetées. Nos collègues sont las de ces dégradations qui finissent par avoir des conséquences sur leur santé comme en témoigne l'augmentation des arrêts maladie ordinaire dans le bilan que vous nous avez adressé. Il se fait que nous sommes aussi en période de préparation de la prochaine rentrée avec des annonces de suppressions massives d'emplois dans notre département. Comment dans de telles conditions améliorer le remplacement l'an prochain ? Cela sera impossible sauf à encore rogner un peu plus les droits des personnels que ce soit par la décision inique du gouvernement d'imposer un jour de carence sur les arrêts de travail, ou encore en supprimant ce qui reste de la formation continue ou encore s'attaquer un peu plus au temps partiel. Tout cela contribuera un peu plus à renforcer la pression que ressentent nos collègues et le sentiment légitime d'être méprisés. Le projet de décret du ministre sur l'évaluation et l'avancement des enseignants est de ce point de vue emblématique d'une politique qui, depuis bientôt cinq ans, malmène les personnels et met en panne l'Ecole Publique. Cela s'est traduit aussi par une volonté de mépriser les représentants des personnels en organisant des réunions à tous les niveaux où, d'avance, les décisions étaient prises sans même qu'il puisse y avoir un vote (voir CTA du 17 janvier 2012).

La CAPD d'aujourd'hui doit examiner plusieurs points aussi nous souhaitons vous faire part de quelques remarques sur chacun d'eux.

La liste d'aptitude à la direction d'école

Nous rappelons notre opposition à l'inscription sur une telle liste car la plupart des collègues sont jugés sur des critères assez variables et pas toujours très clairs. L'inscription se fait en préjugant de l'aptitude à diriger une école alors que nos collègues n'ont reçu aucune formation pour cela. D'autre part, nous constatons à la lecture du document que certains sont en avis défavorable alors qu'ils ont déjà exercé sur une direction, voire qu'ils y ont été nommés à nouveau cette année. Nous y reviendrons donc dans la discussion.

Demande de départs en stage de psychologue scolaire :

Cette année, deux postes sont actuellement vacants. L'an prochain, il semble que sur les 4 vacants un seul sera pourvu par un retour de stage. Nous regrettons cette situation créée par le manque de possibilité de départs en stage et l'absence d'anticipation de l'administration. Pour l'an prochain, il y aura donc encore plus de problèmes sauf à intégrer des collègues psychologues, mais cela est très hasardeux. Nous demandons qu'une véritable politique de formation pluriannuelle soit engagée pour prévoir et répondre aux besoins. Cela passe par au moins trois départs dès l'an prochain.

Barème des permutations informatisées

Chaque année la CAPD examine les barèmes et les demandes d'attributions des 500 points. Cette année le barème des permutations n'a pas évolué alors que beaucoup plus de collègues n'ont pas eu satisfaction en 2011. Le ministère est resté sourd à nos demandes et propositions, le résultat risque d'être encore plus mauvais cette année dans un contexte aggravé de suppressions de postes limitant automatiquement les possibilités.

Formation continue :

Cette année encore la formation continue est mise à mal en raison de la situation du remplacement mais aussi de la diminution de l'offre. Nous souhaitons connaître votre intention à l'égard des collègues qui n'ont pu bénéficier des stages en raison de leur annulation.

Les représentants des personnels SNUipp-FSU à la CAPD

Sabine Loubiat-Fouchier, Vincent Perducat, Jérémie Ernault, Vanda Bonnamy, Jean Luc Marchive, Sophie Chabrilangeas.